

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Julien SEILLAN, responsable de la division Gestion des Carrières et Recrutement, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Gestion des Carrières et Recrutement visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Julien SEILLAN, responsable de la division Gestion des Carrières et Recrutement, délégation est donnée à Madame Myriam HAMMAMI, Madame Claire SCHMIDT, Monsieur Ivan LE LAY ou Monsieur Julien KARENZI, responsables de pôle, pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la division Gestion des Carrières et Recrutement visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 27 décembre 2018
En un exemplaire original

Le Directeur général
Rémy RIOUX